



Information sur l'eau potable

Ces dernières semaines, plusieurs raccordements sur le territoire de notre commune sont affectés par un phénomène d'eau jaunâtre, rougeâtre ou brunâtre.

L'eau distribuée sur le réseau est passée d'une dureté élevée à une dureté plus faible, en raison de la mise hors service de certains captages de notre fournisseur et de la diminution des ressources disponibles. Actuellement, notre réseau est alimenté uniquement par l'eau du lac Léman, dont les caractéristiques diffèrent de celles de l'eau habituellement distribuée.

Ce changement modifie l'équilibre calco-carbonique de l'eau et peut provoquer la dissolution progressive de la couche de calcaire qui s'est formée à l'intérieur des conduites au contact d'une eau plus dure. Des particules issues de la corrosion peuvent alors être libérées et mises en suspension dans l'eau, notamment sous forme d'oxydes de fer.

Ce phénomène connu peut, selon son ampleur, occasionner des désagréments d'ordre organoleptique, tels qu'une coloration de l'eau ainsi qu'une modification de son goût ou de son odeur. Ces effets devraient s'atténuer progressivement avec le temps.

Les conduites d'alimentation privées peuvent être particulièrement concernées, notamment lorsqu'elles sont anciennes en fer et sans revêtement intérieur.

Afin d'atténuer ce phénomène, nous procédons régulièrement à des purges du réseau de distribution. Il est également recommandé de laisser couler l'eau afin de rincer les conduites privées lorsqu'une coloration est constatée.

Si, malgré ces rinçages et l'application des recommandations pratiques, l'eau demeure colorée, vous pouvez contacter :

M. Jean-Marc Genton, Municipal : 079 704 30 18 - jean-marc.genton@forel.ch

M. Frédéric Moret, collaborateur au Service des eaux : 079 353 70 78 - eaux@forel.ch

Si votre immeuble est équipé d'un adoucisseur d'eau, un contrôle de son réglage peut également s'avérer nécessaire. Une purge des installations intérieures peut par ailleurs contribuer à améliorer la situation.

La situation devrait progressivement revenir à la normale dès que des précipitations suffisantes permettront la reprise de l'exploitation de nos sources.

Octobre 2026

La Municipalité